

Compte rendu de séance

Séance du 3 Avril 2017

L'an 2017 et le 3 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de GARNIER Maryse Maire

Présents : Mme GARNIER Maryse, Maire, Mmes : BONVALET Jeanne, BUNCZUK Elodie, CHOTIN Françoise, DAVAILLON Isabelle, PAQUET Sandra, MM : CHAPELOT Pascal, D'ANDIGNÉ Constantin, DROULIN Sylvain, DUBOIS Thierry, GUIGNARD Christian, MARSAIS Jean-Pierre

Excusé(s) : Mmes : GUIGNARD Annick, ROZÉ Sylvie, M. GIRARD Jean-Pierre

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-préfecture de Loches le :

Date de la convocation : 27/03/2017

et publication ou notification

Date d'affichage : 10/04/2017

du : 10/04/2017

A été nommé(e) secrétaire : Mme CHOTIN Françoise

Objet(s) des délibérations

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017 - réf : 2017/017

Considérant que des travaux d'aménagement de la voirie sont en cours et que le produit nécessaire à l'équilibre du budget doit être revalorisé,

Le conseil municipal, compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,

- **Décide** que les taux d'imposition par rapport à 2016 seront ajustés de la façon suivante :

- Taxe d'habitation = 10,24 %
- Foncier bâti = 11,14 %
- Foncier non bâti = 28,63 %

MODIFICATION DES COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES - réf : 2017/018

Le Maire expose que, par délibération du 2 mars 2017, le conseil communautaire a modifié les compétences communautaires, conformément à l'article L5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour permettre à Loches Sud Touraine d'adhérer ou de se retirer de syndicats mixtes dans les domaines relevant de ses compétences par simple délibération du conseil communautaire, sans être subordonné à l'accord des conseils municipaux des 68 communes membres de l'EPCI.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'ajouter dans les compétences communautaires le paragraphe suivant :

Adhésion et retrait des syndicats mixtes dans les champs de compétence de la communauté de communes par délibération du conseil communautaire.

ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE - réf : 2017/019

Lors de la dernière réunion du conseil municipal le 06 mars 2017, l'engagement de dépôt d'un Ad' AP pour la bibliothèque dans un délai de six mois avait été pris.

Une entreprise spécialisée dans les équipements de bâtiments pour l'accessibilité a visité les locaux et a fourni un devis d'un montant de 595,20 € TTC comprenant :

- une rampe amovible, deux dalles podotactiles signalant les escaliers, de la peinture pour le nez des marches et un tapis de propreté grand passage.

ACHAT D'UNE BÉQUILLE HYDRAULIQUE POUR LA REMORQUE DU TRACTEUR - réf : 2017/020
Le Conseil Municipal accepte le devis du garage Loiseau à Beaumont-Village pour un montant de 217,00 € HT

PERSONNEL / RATIOS "PROMUS-PROMOUVABLES" POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE - réf : 2017/021

Vu l'avis de principe du Comité Technique du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire réuni le 08 février 2017 (pour les collectivités et établissements en dépendant), préconisant les dispositions suivantes **à compter de l'année 2017** :

* Fixer les ratios à 100 % pour tous les avancements de grade,

* **Sur la base des critères retenus suivants** :

- L'évaluation de la valeur professionnelle de l'agent formalisée par le compte-rendu établi lors de l'entretien professionnel annuel,

- La prise en compte et l'appréciation des compétences professionnelles acquises par l'agent au regard du poste d'avancement et/ou les aptitudes professionnelles de l'agent enrichies, le cas échéant, par la formation professionnelle en vue d'occuper l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** d'adopter le ratio commun de principe ainsi proposé, pour les trois catégories A, B et C.

Questions diverses :

Remplacement de la gérante de l'A.P.C. pendant les congés d'été :

Le conseil municipal décide de faire appel aux services de Madame Patricia Boudeau pour assurer des permanences les lundis et les vendredis pendant les trois semaines des congés d'été de la gérante de l'Agence Postale Communale au mois d'août.

Point sur les travaux de l'école :

Suite au refus de la déclaration préalable des travaux de l'école, les services de l'architecture et du patrimoine ont été relancés à plusieurs reprises pour une visite in situ. Aucune réponse n'a été donnée à ce jour. D'autre part, une réflexion est en cours entre les communes des deux regroupements pédagogiques : Montrésor-Loché-Villeloin et Nouans-Orbigny quant au devenir des classes en raison de la baisse des effectifs.

S.D.I.S. réponse concernant la défense incendie :

Suite à la lettre recommandée qui leur a été adressée le 07/03/2017, la réponse du S.D.I.S. est parvenue en mairie le 24/03/2017. Il en ressort que le S.D.I.S. n'émet pas d'avis sur les dossiers d'urbanisme et que le document de référence est le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) sur lequel s'appuie les services de la D.D.T. pour l'instruction des dossiers d'urbanisme. L'élaboration d'un schéma communal de lutte contre l'incendie est conseillé ce qui engendrerait des dépenses considérables pour la commune pour la remise aux normes des dispositifs. Le service de l'eau étant une compétence intercommunale, cette problématique doit être prise en considération par la C.C.L.S.T. pour la totalité des communes membres.

- Prochaine réunion du Conseil Municipal pour le vote du Budget 2017 le 10 avril 2017 à 20h30

Séance levée à: 23:25

En mairie, le 05/04/2017
Le Maire
Maryse GARNIER